

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>er</sup> juin 2017

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE  
D'INTERVENTION : Commune de SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT (Département de Seine Maritime)

DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL Sous réserve de la production d'une délibération demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Ancienne friche, Lycée H. Pons rue de Milan et rue des Canadiens. Cadastree section A n°1149p (bornage en cours Lot B1 contenance 2375 m<sup>2</sup>)

POS/PLU : PLU zone UC – Risque de cavité souterraine

PROJET : Projet global de reconversion du site : Création d'un pôle central à vocation social et médico-sociale, un pôle sanitaire, un pôle hébergement et solutions alternatives et un pôle loisirs, culture et sports.

COMITÉ  
D'ENGAGEMENT : 07 Septembre 2017 - Avis favorable.

PROPRIÉTAIRE : Département de Seine-Maritime

ÉVALUATION  
DOMANIALE : 01 Décembre 2016 – 189.000€ + 10 %

IMPUTATION : Compte n° 960 226 SAINT NICOLAS D'ALIERMONT « Lycée H. Pons »  
Enveloppe projet : 175.000 €

ROUEN le 29 Septembre 2017

Pour le Président du Conseil  
D'Administration de l'EPF Normandie, absent  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'Administration  
de l'EPF Normandie

Luc LEMONNIER

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL